15e ANNEE. — NUMERO 31 La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX) DIMANCHE 8 FÉVRIER 1885

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »»	11 »»	20 »»
UNION POSTALE . .	» 10 »»	19 »»	36 »»

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *69, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.
Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

†

M. SCHERER-BOCCARD

M. le comte Scherer-Boccard, président général du Pius-Verein suisse, est décédé hier soir à Soleure à l'âge de 72 ans. M. Scherer a succombé à une maladie de cœur qui avait fait depuis quelques semaines des progrès alarmants et dont les efforts de la science n'ont pu conjurer la funèbre issue.

La *Liberté* doit un hommage de regrets à la mémoire de cet homme de bien qui, *depuis trente ans, a été mêlé à toutes les* œuvres de charité, de piété et de propagande religieuse par lesquelles l'esprit chrétien s'efforce de lutter contre les funestes conséquences des mauvaises doctrines propagées par les mauvais journaux.

C'est à son initiative qu'est due la fondation en Suisse du Pius-Verein, dont sa foi profonde et éclairée lui montrait l'importance pour le salut de la Suisse catholique. Centre d'action religieuse et sociale, cette association, si recommandée par le Saint-Père, a contribué pour une très large part à la résistance opposée par les catholiques suisses aux entreprises de la franc-maçonnerie contre les libertés religieuses et tout récemment contre la liberté de l'enseignement. M. Scherer-Boccard n'a cessé de mettre au service de cette Œuvre ses hautes facultés intellectuelles et surtout son infatigable dévouement.

C'est aussi à son intelligente activité qu'est due la création de la *Kirchenzeitung (Gazette ecclésiastique)* qu'il rédigea pendant quelques années dans le sens des doctrines romaines les plus pures. Les articles qu'il y publia sur la plupart des questions de droit civil ecclésiatique sont encore ce qui a paru de mieux en Suisse sur ces questions dénaturées, trop souvent, par les préjugés et les concessions de l'école catholique libérale.

Est-il besoin d'ajouter que sa mort a été digne d'une telle vie, tout entière consacrée au service de l'Eglise et à toutes les grandes entreprises du dévouement chrétien ?

Nouvelles suisses

SUISSES A L'ÉTRANGER. — Le peintre E.-F. Rea, de Minusio, établi à Alemeda, près de San-Francisco (Etats-Unis), est le premier Tessinois qui ait été appelé à une fonction publique dans l'Etat de Californie. Il est, depuis un an, membre de la municipalité de la commune qu'il habite. Il s'est acquitté de ses fonctions de manière à s'attirer la confiance non seulement du parti républicain qui l'avait inscrit sur sa liste, mais aussi du parti démocratique, qui l'a également accepté sur sa propre liste, il y a quelques semaines, lors de la réélection de la municipalité.

Un autre Suisse, M. H.-A. Pallet, a été nommé aux dernières élections membre de *la législature de l'Etat de Californie. Il* représentera le comté de Napa.

Nous empruntons ces renseignements à une correspondance envoyée de San-Francisco à la *Libertà* du Tessin.

—

STÉNOGRAPHIE. — Voici quelques renseignements sur l'état de la sténographie dans la Suisse romande. Il y existe trois sociétés, savoir :

1° L'Union sténographique suisse, dont le siège social est à Neuchâtel et qui compte actuellement 79 membres.

2° La Société sténographique de Genève, forte de 64 membres.

3° La Sténographia, à Lausanne, avec 10 membres.

La première de ces sociétés a créé un journal écrit tout entier en sténographie.

Pour hâter la vulgarisation de cette science, M. Rouiller, à Neuchâtel, songe à fonder un nouveau journal dont la tâche serait d'enseigner la sténographie par ce moyen. Si le nombre des souscripteurs s'élève à 150 jusqu'au 30 mars, ce journal paraîtra avec le 1re avril. L'abonnement serait de 3 francs par an.

Il est question d'organiser, dans le courant de cette année, un concours sténographique à Neuchâtel.

—

ALCOOLISME. — Nous avons omis de mentionner une modification apportée par la Commission au premier alinéa du projet du Conseil fédéral sur l'alcoolisme. La rédaction adoptée en dernière analyse est la suivante :

« La Confédération a le droit de décréter par voie législative des prescriptions sur la fabrication et la vente des boissons distillées. Toutefois ces prescriptions ne doivent pas imposer les produits qui ne sont pas destinés à la consommation indigène, mais qui sont exportés ou ont subi une préparation *les rendant moins impropres à servir* de boisson. La distillation des lies, des marcs, des différents fruits et de leurs déchets, des baies des bois et des racines de gentiane, n'est pas soumise aux prescriptions fédérales concernant la fabrication. »

Cette rédaction donne à la Confédération la compétence de régler par des dispositions législatives la distillation de tous les produits, sauf les exceptions mentionnées plus haut, tandis que le projet accordait le pouvoir à la Confédération pour les matières farineuses et les fruits à racines seuls.

Au point de vue de la pratique, cela ne change pas grand'chose.

—

RECOURS. — Le Conseil fédéral a reconnu comme fondé en partie le recours de la *municipalité de Lugano et a levé les amen*des prononcées contre elle par le conseil d'Etat tessinois.

Berne

Berne, 5 février.

Grâce à l'intervention de l'Association romande de Berne, la question des musiques de fête pour le Tir fédéral recevra une solution satisfaisante. Je vous ai déjà annoncé qu'une transaction était intervenue dans ce sens, que les musiques suisses seraient seules employées les grands jours de la fête nationale. En outre, le comité d'organisation a alloué un crédit de 4,000 fr. pour couvrir les frais de voyage et d'entre*tien des musiques suisses, disposées à prê*ter leur concours pour la réussite de la fête.

L'Association romande, de son côté, vient d'adresser une invitation chaleureuse aux diverses Sociétés de musique de la Suisse romande, les priant de bien vouloir oublier ce qui s'est passé. Dimanche prochain, les délégués des différentes sociétés de musique des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud se réuniront à Lausanne, où l'on se mettra d'accord, il faut l'espérer, pour la participation à la fête fédérale, et ce sera la musique de Landwehr fribourgeoise qui fera les propositions.

Quant à la *Schnurrantia* de Berne, elle ne s'opposera pas non plus à un arrangement, de sorte qu'on peut déjà prévoir le rétablissement complet de l'harmonie si désirable pour le succès du Tir fédéral.

Il ne sera pas inutile de dire aussi quelques mots des Sociétés de musique de la Suisse allemande qui n'ont pas donné signe de vie pendant que s'agitait cette brûlante question. C'est qu'à l'exception de la *Schnurrantia* de Berne, les autres corps de musique de Lucerne, Zurich et St-Gall ne comptent pas le nombre nécessaire de membres, pour satisfaire aux conditions posées par le comité de musique du Tir fédéral.

***

M. Lommel a été nommé directeur du Jura-Berne-Lucerne en remplacement de M. Bridel.

***

On sait que la paroisse catholique-libérale de St-Imier, tout en s'emparant de l'église catholique, avait la prétention de se soustraire à l'obligation de payer une dette de 5,500 fr. qui la grevait encore lorsqu'arriva la crise religieuse qui aboutit, en 1873, à la révocation et au banissement du clergé catholique du Jura. Messieurs les *Vieux* en possession de l'église se contentèrent d'en jouir, et inspirés — c'est du moins ce qui semble ressortir des termes de l'*arrêté* du gouvernement de Berne — par les conseils de M. l'avocat F. Gigon, président du conseil de paroisse, cherchèrent à endosser cette somme à M. le curé Mamie qui a bâti l'église et qui est encore aujourd'hui à la tête de la paroisse catholique romaine de St-Imier.

Ce déni de justice a naturellement donné lieu à bien des contestations, rapports, mémoires, recours, qui ont enfin abouti à un arrêté du Conseil exécutif bernois, en date du 24 décembre 1884 et dont voici, en partie du moins, la teneur :

« 1° M. F. Gigon est débouté des fins de son recours.....

« 2° Le conseil paroissial est invité à entrer incessamment en relations avec le mandataire de l'administration du *legs Linder, afin d'obtenir un délai* et éviter que l'affaire ne suive son cours en justice. »

« Tous les frais de justice sont mis à la charge du recourant M. F. Gigon. »

Pour l'édification du lecteur nous devons dire que cette somme de 5,500 fr. est maintenant dévolue, par cession du premier créancier M. Brunner de Soleure, au fonds ou legs Linder, propriété diocésaine dont la gérance a été confiée, par les divers Etats du diocèse de Bâle, au gouvernement du canton de Soleure, lequel a choisi pour sous-mandataire en cette affaire M. Paul Hofer, avocat à St-Imier.

Ajoutons en terminant que, pour donner suite à l'arrêté du conseil exécutif bernois dont nous donnons plus haut un court extrait, le gouvernement de Soleure a décidé le 20 janvier dernier, de baisser le taux d'intérêt à 3 ½ %, et de faire remplacer l'ancienne obligation par une nouvelle qui serait souscrite par la paroisse catholique libérale de Saint-Imier, actuellement en possession de l'église grevée de cette dette. Cette mesure vient de lui être notifiée et il lui est donné quinze jours pour fournir sa réponse.

Dépêches télégraphiques

—

PARIS, 6 février.

Une révolte vient d'éclater au lycée d'Alger ; un répétiteur a été à demi assommé.

Douze élèves ont été expulsés ; l'un d'eux passera peut-être en police correctionnelle.

Une dépêche de Rome annonce que le *Journal de Rome* vient d'être saisi pour un article constatant les premiers résultats de la *Ligue pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.*

—

BERLIN, 6 février.

Le consortium formé pour la conversion des actions de priorité du Gothard a décidé de dénoncer le remboursement de la seconde série pour le 1er juillet ; en ce qui concerne les autres séries qui ne peuvent être remboursées que dans les années suivantes, aucune résolution n'a été prise.

Reinsdorf et Küchler, condamnés pour l'attentat du Niederwald seront exécutés demain à Halle. La peine de Rupsch a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

—

LONDRES, 6 février.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui.

Le *Daily Telegraph* croit qu'il prendra des mesures rigoureuses.

D'après les journaux anglais le bruit court qu'une dépêche du général Wolseley est arrivée demandant des instructions et déclarant qu'il peut prendre Khartoum, mais pas avant les chaleurs ; ce serait donc une opération difficile et il ne poursuivra pas la campagne avant d'en avoir reçu l'ordre formel. Il se propose de concentrer les troupes et a ordonné en conséquence aux colonnes Buller et Earle de suspendre leur marche et leurs opérations. Il affirme que la sécurité des troupes est assurée.

—

LO NDRES, février.

La consternation causée par les nouvelles de Khartoum est profonde. Le public paraît atterré.

On critique violemment les lenteurs du gouvernement.

On parle de la démission du cabinet, tout au moins d'une convocation anticipée des Chambres qui doivent se réunir régulièrement le 19 février, mais qui, en *présence des graves événements du Sou*dan, s'assembleraient le 9 ou le 10, même plus tôt.

—

BERLIN, 6 février.

La nouvelle que les négociations seraient reprises entre le Vatican et Monsieur Schlœzer, et que le Vatican aurait présenté un memorial de ses desiderata est officiellement démentie.

—

LONDRES, 6 février.

Une notification officielle annonce que le gouvernement laisse au général Wolseley une complète liberté d'action et lui assure qu'il recevra tout secours qu'il jugera nécessaire, soit par l'envoi de troupes à Souakim et Berber, soit de toute autre manière qu'il puisse indiquer.

Le communiqué ajoute que le général Wolseley fera, bien entendu, tout son possible pour délivrer Gordon s'il est encore vivant.

—

LISBONNE, 6 février.

Des tremblements de terre sont signalés sur divers points du Portugal.

Bâle-Ville

Le Tribunal d'appel a confirmé le jugement de première instance condamnant le Dr Wackernagel, président du Grand Conseil et rédacteur des *Basler Nachrichten*, à 3 jours de prison pour outrages à la religion catholique contenus dans un feuilleton de ce journal.

***

On est à la veille d'un nouveau procès de presse pour cause d'insulte à la religion. La *Volksblatt*, de Bâle, ayant publié un article intitulé : « L'historien ecclésiastique Nippold, » dans lequel le vieux-catholicisme était qualifié de religion d'hypocrisie, plainte a été portée contre l'auteur et subsidiairement contre la rédaction du journal, et cela en se fondant sur le paragraphe 84 du code pénal bâlois, qui prévoit le délit d'outrage à la religion.

On annonce aussi que soixante-dix instituteurs qui se croient offensés par une correspondance parue dans la *Grenzpost* (Bâle) ont également déposé une plainte contre cette feuille.

Vaud

Les députés libéraux-indépendants du cercle de Lausanne ont résolu d'exposer à leurs électeurs, dans une série de conférences, les motifs pour lesquels ils ont rejeté le projet de constitution issu des débats de l'Assemblée constituante.

Ces conférences seront faites, sous les auspices du comité libéral indépendant, le samedi soir, à la Tonhalle, pendant le courant du mois de février.

La première conférence aura lieu ce soir, 7 février.

M. le député Rambert parlera du mouvement révionniste en général et M. le député M. Dufour parlera de l'impôt.

Neuchâtel

Neuchâtel, 5 février 1885.

Le dimanche 1er février une belle cérémonie réjouissait les catholiques domiciliés dans le district de Boudry.

M. l'abbé François Moget, nommé desservant provisoire de Colombier par le conseil d'Etat de Neuchâtel, était présenté à la paroisse par M. le curé de Neuchâtel, au nom de notre illustre et vénéré Evêque. Sa Grandeur avait adressé une lettre qui fut lue du haut de la chaire. Monseigneur exprime sa reconnaissance pour l'œuvre de Colombier qui est maintenant complétée par l'installation d'un curé ; il relève les droits du pasteur à la confiance et au respect filial des paroissiens.

M. le curé de Neuchâtel a rappelé l'inauguration du culte catholique à Colombier, faite le 29 septembre 1872, dans la grande salle du collège que le conseil communal avait mis à la disposition des catholiques, moyennant une modique indemnité ; puis il a indiqué rapidement comment, après un provisoire de treize ans, la paroisse était parvenue à se constituer. Après avoir rappelé la mission divine du prêtre et les devoirs des paroissiens envers leur pasteur, il a, en termes émus, invité tous les assistants à remercier Dieu, auteur et consommateur de tout bien.

Le chœur mixte de la paroisse de Neuchâtel avait prêté son concours pour la circonstance et exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire, avec une précision, une puissance et un entrain qui ont ravi toute l'assistance.

Nos braves populations fribourgeoises, qui ont contribué avec une admirable générosité à l'œuvre de Colombier, seront heureux d'apprendre que la paroisse est maintenant constituée, le culte divin assuré, et que les jeunes gens qui doivent s'y rendre pour le service militaire pourront facilement remplir leurs devoirs religieux : il y aura désormais au milieu d'eux un prêtre dévoué et intelligent qui les encouragera et leur rappellera la famille et la paroisse.

***

Sur la demande du conseil municipal de la Chaux-de-Fonds, les trois conseils municipaux intéressés au régional Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds, avec le comité d'initiative, ont eu une assemblée le lundi 2 février, à la Sagne, pour discuter les plans du chemin de fer à voie d'un mètre d'écartement reliant ces trois localités.

A la suite de la lecture du rapport très bien fait et très détaillé de M. H. Mathys, directeur des travaux publics de Chaux-de-Fonds, qui a clairement démontré les inconvénients qu'il y aurait à suivre la voie Jura-Berne-Lucerne depuis la tête du tunnel du Mont-Sagne à la gare de Chaux-de-Fonds, puis les difficultés de l'entrée en gare, il a été décidé que le comité d'initiative ferait faire de nouvelles études afin de s'assurer si le Régional pourrait arriver à la gare de Chaux-de-Fonds du côté de l'ouest plutôt qu'à l'est. De ce chef, il y aurait une économie très notable : plus besoin d'un tunnel et plus de provisoire sur la voie du J.-B.-L. Les difficultés de l'ancien tracé seraient évitées, et avec le nouveau tracé les pentes seraient moins fortes.

Le comité d'initiative est donc chargé de faire faire des préliminaires, puis il y aura de nouveau une assemblée des intéressés qui trouvera les moyens de réaliser la somme nécessaire pour faire procéder aux études définitives de cette variante.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres politiques

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

—

Paris, 5 février 1885.

Je vous ai envoyé avant-hier cette très importante nouvelle, que je tiens de source très sûre et que la *Liberté* de Fribourg aura été le premier journal à connaître : Notre Saint-Père le Pape consentirait, malgré la suppression d'indemnité opérée par notre vil Parlement, à créer de nouveaux cardinaux pour la France, dans le prochain Consistoire, et les élus seraient les archevêques de Reims, de Sens et de Rennes : Nosseigneurs Langénieux, Bernadou et Place. Je puis ajouter que le nom du premier, habilement mis en avant par le gouvernement *opportuniste, aurait surtout décidé Léon XIII* à cette concession.

Je vous ai signalé, en même temps, la grave révélation faite par l'*Univers*, au sujet de la dernière loi sur le divorce. Dès que cette loi, si profondément immorale, a été promulguée, le Pape a remis à l'ambassadeur de la République une note contenant une protestation des plus nettes. « En outre, écrit-on de Rome à l'*Univers*, le Saint-Père a voulu que les évêques *de France fussent instruits de cette protestation*, afin qu'ils s'en inspirassent eux-mêmes dans les enseignements qu'il leur appartient de donner aux fidèles pour la direction des consciences, en présence des devoirs nouveaux qu'une pareille loi crée aux catholiques. »

La note et l'avis aux évêques sont du mois de juin : les difficultés spéciales du temps présent auront sans doute empêché nos prélats d'y donner suite immédiatement ; mais ils ne peuvent tarder beaucoup à faire entendre leurs enseignements à leurs peuples, la loi ayant déjà accompli bien des ravages et ne trouvant qu'un rempart si insuffisant chez tant de soi-disant catholiques effroyablement ignorants ! Si vous entendiez les sottises qui se débitent à propos de cela et à propos de tout dans la société parisienne !...

Au moins ce qu'on peut appeler le sens catholique ne manque-t-il que dans le commun ?... Hélas ! s'il est quelque chose de nos jours qu'il soit permis de regarder comme un gage très puissant d'espérance, c'est bien la restauration des universités catholiques, et, parmi celles que nous avons vu naître, se montre au premier rang l'Université de Lille, canoniquement instituée, et qui a déjà porté de très grands fruits, hâtons-nous de le dire. Ne faut-il pas que le scandale arrive là de la part d'un professeur qui ne craint pas de porter devant la magistrature civile la cause d'un différend soulevé entre lui et le recteur, alors que l'acte de fondation de l'Université en réserve absolument la juridiction à l'autorité et aux tribunaux ecclésiastiques. Je ne connais pas au juste la cause de ce professeur, mais je crois pouvoir la déclarer *à priori* fort mauvaise. En tout cas, son action doit être qualifiée plus sévèrement que jamais, aujourd'hui que l'Eglise est dans la situation que l'on sait vis-à-vis de l'Etat révolutionnaire. Le monsieur en question peut se vanter d'avoir agi en parfait libéral. Il est déjà du reste en coquetteries avec le journal protestant libre-penseur *Le Temps*... Nous craignons beaucoup moins les radicaux que les libéraux : on nous entendra souvent le répéter.

Le citoyen Paul Bert, dès l'ouverture de la Chambre des députés, a trouvé bon de proposer un article de loi ainsi conçu :

« Les biens domaniaux affectés à des services non concordaires seront immédiatement désaffectés. Ceux qui ne pourront être utilisés pour un service public seront mis en vente, et le produit de la vente sera versé à la caisse *des lycées et maisons d'école.* » Par *ces biens domaniaux* il faut entendre en général les palais épiscopaux et les maisons des séminaires. Les motifs du citoyen Paul Bert, les voici : Satisfaire sa haine contre l'Eglise, et flatter les appétits de la masse électorale républicaine, en travaillant à remplir la caisse percée des écoles laïques. Le propre du gouvernement opportuniste étant de ménager à la fois conservateurs et libre-penseurs, quelle réponse le nommé Martin Feuillée, garde des sceaux, a-t-il trouvé à faire au nommé Paul Bert ? — Vous allez trop vite, cher ami, lui a-t-il dit en substance. Comment ! nous faisons tous nos efforts pour assurer Jacques Bonhomme (c'est le paysan français), que malgré que nous ayons, sans aucune forme de procès, expulsé les religieux, nous ne songeons pas à expulser les curés, et voilà que vous parlez déjà d'expulser les évêques. C'est aller trop vite en besogne, cher ami, croyez-moi ; chaque chose aura son temps et votre estimable proposition aura le sien, pour peu que vous nous laissiez vivre aussi sagement que nous avons vécu jusqu'à ce jour..... C'est très exactement, aux mots près, la réponse du ministère de la justice, Martin-Feuillée. La fidèle majorité de la Chambre « infâme » a compris : elle a envoyé Paul Bert se reposer jusqu'à nouvel ordre avec sa proposition.

En attendant, le socialisme gronde. Il s'habitue à venir indiscrètement frapper à la porte *de notre Parlement. Hier il réclamait sur le* champ, par la voix de ses délégués ouvriers, une subvention de cinq cents millions pour les ouvriers sans travail et diverses autres choses, telles que la suspension du payement des petits loyers et la réquisition des locaux inoccupés, la réduction du travail dans les manufactures à huit heures par jour, l'exécution immédiate de travaux publics à Paris et en province. On ne peut s'empêcher de rire de *la figure embarrassée des députés soi-disant* radicaux et soi-disant socialistes, lorsqu'ils reçoivent de ces délégations et de ces sommations : ils ne savent où donner de leur misérable tête et ne se tirent d'affaire que par des échappatoires qu'ils sentent trop ne pas devoir toujours les sauver. Pauvre peuple ! dire qu'après avoir si souvent, depuis la Révolution, risqué et donné sa peau pour le succès de tant de ces fameux politiciens, il n'a pas encore réussi à dénicher un vrai représentant, — on ne peut dire de ses idées, — mais de ses appétits. A peine le mensonge du suffrage universel leur a-t-il donné, à ses mandataires, place au festin, ils ne songent qu'à remplir leurs *propres poches, et ils y réussissent grâce à* l'abêtissement où ils ont jeté les masses. Mais patience ! Le socialiste commence à être *déniaisé*, comme disait un bel esprit de la renaissance païenne du XVIe siècle, lorsque déjà l'on cherchait à soustraire le peuple à la maternelle influence de l'Eglise.

En attendant encore, la presse animée de « l'esprit orléaniste » en est à se féliciter de n'avoir guère perdu que la moitié de ses représentants au Sénat !

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

—

Paris, 5 février.

Le général Lewal. — Les propositions Tony Révillon. — L'expédition contre la Chine.

Le général Lewal a exposé, hier, des plans à la commission de l'armée et ne paraît pas avoir obtenu grand succès.

Un de nos généraux les plus instruits et les plus estimés m'a déclaré que le ministre de la guerre, de l'aveu unanime de tous ses collègues de l'armée, était extrêmement dangereux. C'est la contradiction fait homme, disait-il ; il parle à propos de tout et de rien. Toujours dans les nuages et infatué du moi le plus haïssable. La moindre contradiction l'irrite et le met dans un tel état qu'il ne mange, ni ne dort durant 48 heures (textuel). Aussi, l'armée est convaincue que ce ministre ne fera que passer au pouvoir.

La discussion sur les bestiaux et les céréales est interrompue aujourd'hui par la discussion des deux propositions que M. Tony-Révillon doit déposer au nom de l'extrême-gauche. Ces propositions, tendent, on le sait :

1° A *ouvrir un crédit de 25 millions* à distribuer entre les municipalités des villes atteintes par la crise ;

2° A ordonner l'exécution immédiate des travaux publics prévus au budget de 1885.

Le conseil des ministres doit délibérer ce matin sur la réponse qu'il fera à ces propositions.

Le gouvernement, dès maintenant, accepte la seconde proposition et donnera des ordres pour faire exécuter sans retard les travaux pour lesquels des crédits sont inscrits au budget.

C'est la question des 25 millions qui fait l'objet des difficultés, et c'est celle sur laquelle le conseil doit particulièrement délibérer.

La commission du Sénat, chargée du rapport sur l'élection sénatoriale de l'Eure où le duc de Broglie a échoué, est très indécise. Elle doit entendre, aujourd'hui, M. Pouyer-Quertier qui doit donner des renseignements favorables à l'annulation du scrutin.

Notre expédition en Chine continue à préoccuper vivement les esprits. La politique des gages qui nous a fait entreprendre l'expédition de Formose n'a produit jusqu'à présent que les plus détestables résultats. Elle devait effrayer la Chine et l'amener promptement à capituler ; elle a, au contraire, exalté son orgueil et l'a encouragée à la résistance par les échecs partiels que, à deux reprises, nous avons essuyés à Tansui et à Kélung. Nous *consacrons à l'occupation de Kélung 4 bataillons* qui y sont immobilisés sans utilité et qui, au Tonkin, pourraient rendre les plus grands services. Enfin, l'amiral Courbet, avec une magnifique flotte de vingt et quelques navires, est obligé de rester à l'ancre dans le port de Kélung, alors qu'il suffisait que les Chinois pussent craindre de le voir paraître à l'improviste devant une de leurs villes depuis Canton jusqu'à Port-Arthur pour qu'ils n'eussent pas *un instant de sécurité. On a donc réussi à ne* tirer que des services d'ordre inférieur de la plus belle et de la plus nombreuse escadre qu'ait eu la France depuis de longues années tout en la soumettant, équipages et bâtiments, à la plus rude épreuve, et cela, lorsque cette escadre est commandée par un homme de guerre qui, non seulement fait notre légitime orgueil, mais à qui nos rivaux rendent unanimement hommage.

Les difficultés se sont amoncelées devant lui. La résistance de l'ennemi, bien qu'elle n'ait pas encore été vaincue, a été la moindre. La saison et les maladies nous ont fait plus de mal que les balles chinoises. Ce n'est pas tout ! *Le matériel nautique dont dispose l'amiral* Courbet est à bout d'usage. Les machines de nos vaisseaux se détraquent, les réparations deviennent urgentes. Sans parler de l'affaiblissement provisoire que nous en éprouvons, cela coûtera bien cher, et les surprises financières que nous réserve l'avenir ne peuvent être comparées qu'aux surprises militaires du présent.

---

68 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

UN

MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

La querelle n'en valait pas la chandelle. Vous me semblez en outre un galant homme et, en terre égyptienne, tout Français est un ami. Toutefois, je vous avoue que votre venue à nous avec une intention plus que pacifique ne laisse pas que de m'intriguer fort déjà.

— Il ne m'est pas permis à moi de la qualifier. Vous seul aurez ce droit quand vous aurez entendu ma demande, car il s'agit d'une demande très sérieuse. Seulement, mademoiselle...

La demoiselle partit d'un franc petit rire singulier et l'officier sourit légèrement.

— Oh ! mademoiselle, répondit-il malicieusement, peut tout entendre du moment qu'il ne s'agit plus de se couper la gorge.

— Monsieur, continua alors Camille, je suis garçon, d'une famille très honorable et haut placée, de plus affligé d'une fortune au-dessus de tous mes mérites. J'ai, pour la première fois, vu mademoiselle...

Un nouveau rire de la demoiselle interrompit le discours de Camille.

Elle était charmante quand elle riait, mais drôle tout de même de rire aussi facilement. Camille poursuivit.

— Oui, j'ai vu, pour la première fois, mademoiselle sur une carte photographique dans une vitrine du boulevard des Italiens à Paris. Cette image a décidé de ma destinée. J'ai commis une grande folie, une indélicatesse peut-être en achetant à tout prix cette photographie. Depuis ce moment, et depuis l'hôtel de Memphis dans la rue Montmartre jusqu'à l'hôtel de Paris au Caire. j'ai couru après vous, passant par toutes vos stations et au milieu de périls extravagants et de contre-temps ridicules, comme par exemple, de devenir artifi*cier du roi Georges ; en tout cas, arrivant* toujours trop tard. Je vous eusse suivi au bout du monde sans me plaindre et sans croire payer trop cher la possession du trésor que Dieu vous a confié, monsieur, et que je sollicite de Dieu et de vous.

L'officier l'écoutait avec un sourire stéréotypé sur les lèvres et laissait Camille parler tout son soûl. Sa compagne regardait le jeune homme avec un étrange regard de curiosité et de finesse railleuse.

Camille continua imperturbablement et rondement son discours, troublé, gêné, pressé comme s'il eût tout voulu dire à la fois.

— C'est pourquoi, conclut-il, j'ai l'honneur, monsieur, en réservant toutefois les renseignements à prendre sur mon compte, de vous demander la main de mademoiselle votre fille.

La jeune fille éclata d'un rire pétulant par trop déluré.

— Hélas ! monsieur, sans autres renseignements et sans même connaître votre nom, je suis obligé, malgré tout ce que la spontanéité et la singularité de votre démarche ont de flatteur pour nous, je suis obligé de vous refuser mon trésor. J'ai peut-être, l'âge et l'air d'un père, mais je ne suis encore qu'un mari. Mademoiselle est ma femme, je vous l'annonce avec regret pour vos espérances et vous présente Madame.

Et il partit d'un jovial éclat de rire à son tour.

Camille faillit devenir subitement idiot. Il resta cloué sur place, immobile et muet comme le sphinx de Chéops. Seulement, son visage *passa successivement par les sept couleurs* de l'arc-en-ciel. Après quelques secondes où il *trouva la fin de l'aventure abracadabrante*, il se mit à rire aussi. Tous trois éclatèrent alors sans réserve et s'en donnèrent à gorge déployée.

— Franchement, recommença enfin Camille, mes voyages et ce qu'ils m'ont valu d'ennuis, de contre-temps, de folies et de dangers méritaient une autre issue. Quoi qu'il en soit, ma poursuite et ma démarche sont un hommage rendu à la beauté, à la grâce et aux qualités de Madame. Vous ne m'en voudrez pas. Une fois encore, et la dernière, je suis arrivé trop tard, voilà tout.

— Loin de moi et loin de ma femme, certainement, de vous en vouloir aucunement. Vous êtes un aimable garçon. Donnez-moi la main. Ceci ne peut que nous flatter, je vous le répète, et me faire faire un retour sur mon indignité de posséder un trésor, comme il est vrai et l'avez si bien dit.

— Vous comprenez maintenant, monsieur, continua l'officier, que notre situation réciproque est devenue immédiatement un peu délicate. Je désirerais vivement vous inviter à ma table et vous offrir une place dans mes relations. Mais... vous adorez ma femme. Ce serait dangereux pour moi et douloureux peut-être pour vous.

Camille s'inclina sans répondre.

— Vous détenez encore une photographie que votre tact exquis vous défend de garder. C'est le photographe seul qu'en ceci vous et moi devons... accuser.

— Vous m'avez seulement devancé sur ce terrain de la délicatesse. Voici la carte coupable. *Je regrette de ne pouvoir vous rendre* avec elle mon cœur où l'image de Madame *restera gravée. Je n'en puis mais et vous me* le pardonnerez.

Camille tendit la photographie à la jeune femme.

— Je rends à César ce qui est à César.

— Merci, monsieur, répondit-elle.

Camille n'obtint que ces deux mots de celle dont il avait si doucement caressé la possession. Mais ces deux mots furent prononcés avec une voix si douce, avec une expression si reconnaissante que le jeune homme en entendit toujours l'écho dans ses souvenirs.

— Je persiste à vous déclarer un galant homme, monsieur, reprit l'officier en lui donnant une seconde fois la main. Nous nous séparons pour ne plus nous revoir. Adieu !

Camille serra la main loyale et cordiale de l'officier. Puis saluant poliment, tristement, la jeune femme dont la prunelle se troubla, il s'éloigna sans mot dire vers le bourriquier couché à l'ombre que projetait son âne sur le sable. Le mari et la femme le regardèrent en-

C'est un républicain, M. Gabriel Charmes, qui écrit :

« Comment ne pas éprouver une douleur profonde en face d'une telle situation ? Il aurait été si facile de ne pas y tomber ! Après y être tombés, on a eu de si bonnes occasions de s'en relever ! Mais l'expérience même ne nous a pas servi, et nous persévérons dans les mêmes errements qu'au début. Quel sera le dénouement de tant de fautes ? Nous n'en savons rien, et, dans tous les cas, nous ne le croyons pas prochain. M. Jules Ferry a bien fait de dire un jour à la tribune que nous travaillons pour nos enfants, car nous ne travaillons pas certainement pas pour nous ; nous ne travaillons pas pour le présent, et nous doutons fort que la Chambre ait, dans quelques mois, une solution à présenter aux électeurs. »

Colonisation allemande

Le dernier Livre blanc distribué au Reichstag renferme le compte-rendu de toutes *les tentatives allemandes de colonisation* dans les mers du Sud depuis 1880 à ce jour. Les derniers documents démontrent qu'il y a eu des divergences de vues assez importantes entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet de l'annexion par cette dernière puissance d'une partie des côtes du nord de la *Nouvelle-Guinée*.

Une office de M. de Bismarck du 10 janvier, dit que cette annexion est en contradiction avec les promesses de l'Angleterre ; lord Granville, par office du 22 janvier, la réduit aux proportions d'une mesure de protection contre les pirates. Le 26 janvier, le chancelier de l'empire charge l'ambassadeur allemand de protester contre la conduite de l'Angleterre dans la Nouvelle-Guinée, et propose de faire régler la question par des commissaires.

Dans la délibération qui a eu lieu dans la commission du budget au sujet des crédits pour Cameroun, le commissaire fédéral a déclaré que, par le fait de l'allocation actuelle, le droit du Reichstag et du Conseil fédéral de légiférer dans la colonie ne devait nullement être restreint.

La dynamite à Londres

La police anglaise continue son enquête sur les explosions de dynamite qui se sont produites au palais de Westminster et à la tour de Londres.

Cunningham, qui a été arrêté lors de l'explosion de la tour de Londres, est impliqué dans l'attentat à la dynamite qui a eu lieu, le 2 janvier, sur la voie du chemin de fer souterrain.

Le conducteur d'un train de nuit, qui avait signalé la présence, sur la voie, de trois individus à allures suspectes, reconnaît Cunningham comme étant l'un d'entre eux.

L'acte d'accusation relèvera cette nouvelle charge contre le prévenu.

L'attentat contre Rossa

Le *Temps donne sur Miss Dudley les* renseignements qui suivent :

« Lucilla-Yseult Dudley, née en 1860, est fille naturelle, Par l'un de ses parents, elle touchait à la haute société anglaise. Elle reçut une bonne éducation ; ses tuteurs — elle ne connaissait pas ses parents — la firent d'abord étudier *pour le théâtre, puis* la destinèrent à l'état de gouvernante. Elle avait fait la connaissance d'un homme qui se donnait pour un membre du clergé, qui lui cacha qu'il était déjà marié et conclut avec elle un mariage naturellement illégal.

« Miss Dudley eut deux enfants qu'elle perdit *de bonne heure*. Le chagrin qu'elle ressentit de cette perte la poussa à attenter à sa vie en s'empoisonnant par le chloroforme : deux fois, *elle fut trouvée sans connaissance* dans un compartiment de chemin de fer ; la seconde fois on l'enferma dans un asile d'aliénés. A ce moment-là, elle semblait atteinte d'une véritable manie de suicide. Cependant, un traitement prolongé finit par la ramener à la santé. Elle fut alors mise en *liberté* et *partit pour l'Amérique* : c'était en septembre de l'année dernière.

« Le docteur Williams, médecin directeur de l'hospice de Hayward's Heath, où miss Dudley avait été enfermée, estime qu'elle est atteinte de folie morale constitutionnelle : une personne causant avec elle ne s'apercevrait de rien, et pourtant elle est victime d'une de ces « perversions morales » qui donnent tant de peine aux physiologistes. Le docteur Williams la considère comme moralement irresponsable. Pendant sa détention, miss Dudley semblait quelquefois atteinte de la monomie du meurtre aussi bien que de celle du suicide, et déclarait qu'il lui était fort égal de tuer n'importe qui. Elle n'a jamais témoigné aucun repentir de ses tentatives de suicide, pas plus qu'elle n'en montre aujourd'hui de sa tentative d'assassinat. »

L'agitation provoquée à New-York par la tentative d'assassinat sur O'Donovan Rossa est toujours très grande. Pendant que miss Dudley était conduite en prison, elle était suivie par une foule de fenians qui la menaçaient et lui criaient : « Espionne anglaise ! »

Au contraire, son cas inspire beaucoup de sympathie à une autre partie de la population, et l'on parle d'organiser une souscription en sa faveur. Les journaux sont unanimes à exprimer l'exécration que le chef des dynamiteurs leur inspire. Le *Philadelphia Inquirer* va jusqu'à dire que les honnêtes gens seront plus fâchés que satisfaits d'apprendre que les blessures de Rossa ne sont pas mortelles.

De l'avis des médecins, Rossa pourra quitter l'hôpital quand il voudra. Il répète que la tentative d'assassinat dirigée contre lui est un coup monté par le gouvernement anglais, « dont la politique, dit-il, a toujours consisté à faire assassiner les hommes qu'elle ne pouvait pas atteindre autrement. »

Miss Dudley a demandé à un des reporters qui venaient la voir si Rossa était atteint mortellement. Sur sa réponse négative, elle s'écria : « Oh ! c'est dommage ! c'est dommage ! »

Elle a dit à un autre de ses *interviewers :*

« Rossa n'est pas un patriote, mais un homme vindicatif qui fait du mal à son pays et à nous. Ses meetings et le journal qu'il dirige font un mal énorme. J'estime que ma liberté et même ma vie sont un faible prix pour la mort d'un tel ennemi. Quand je l'ai vu, il m'a dit que beaucoup de gens le menaçaient, mais que personne n'oserait le toucher. Comme patriote, j'aurais sympathisé avec lui ; je l'ai tué comme *assassin en gros.* »

L'ABANDON DES ENFANTS EN CHINE

Ce ne sont pas seulement les missionnaires catholiques qui recueillent en Chine les pauvres petits êtres abandonnés par leurs parents barbares.

Depuis plusieurs années un orphelinat protestant placé sous la *haute protection de* l'impératrice Augusta et d'un comité de dames de Berlin a été fondé à Hong-Kong. Le rapport annuel de cette œuvre vient de paraître, et nous en extrayons les lignes suivantes pour l'édification de nos lecteurs :

« Il y a peu de semaines, le Révérend J. *Genahr trouva à Fukwing, dans un* panier, trois enfants, provenant probablement d'une même mère ; malheureusement il lui fut impossible de les sauver en nous les envoyant, parce que déjà les chiens étaient en train de les dévorer. Je signale ce fait, d'abord pour appeler l'attention des bienfaiteurs de notre œuvre sur cette cruelle coutume que malheureusement un grand nombre de mères chinoises continuent à pratiquer, ensuite un peu aussi parce que le major Eheng Ki-Ton, de l'ambassade chinoise à Paris, a publié en juin dernier, dans la *Revue des Deux-Mondes,* un article dans lequel il nie formellement qu'il y ait en Chine des parents assez dénaturés pour jeter leurs enfants, insinuant ainsi que les collectes qui se font en Europe pour les hospices des Enfants-Trouvés en Chine sont un leurre. Quoiqu'il ne parle que de l'*Œuvre de la Sainte-Enfance,* notre Institut protestant tombe naturellement sous le même reproche. Heureusement qu'il ne manque pas de Chinois dans cette ville de Hong-Kong qui ne dénieront pas cette cruelle habitude, mais qui joignent leurs protestations aux nôtres en contribuant à l'entretien de ces Instituts. »

Guerre du Soudan

Lorsque le colonel Wilson est arrivé en vue de Khartoum sur des steamers, il a été accueilli par la canonnade et la fusillade. Aucun pavillon ne flottait sur les édifices.

Wilson se retira alors hors de la portée *de l'artillerie, cherchant des renseignements.*

Les informations recueillies sont contradictoires au sujet de Gordon, mais elles sont unanimes à attribuer à la trahison la prise de Khartoum. L'officier égyptien chargé de garder les portes, a livré la ville.

Le *Daily-News mentionne le bruit que* 2000 Européens ont été massacrés à Khartoum.

Une grande agitation règne dans toute l'Egypte. Des renforts anglais sont considérés comme nécessaires au Caire, à Alexandrie, à Suez et à Port-Saïd.

Tous les journaux anglais déclarent qu'une reculade est impossible. Il faut sauver ou venger Gordon. Une reculade serait un déshonneur pour l'Angleterre et ébranlerait l'empire des Indes.

Tous les journaux demandent d'envoyer à Souakim des troupes des Indes et de les *faire marcher sur Berber.*

Le *Times* attaque vivement le cabinet dont les hésitations ont causé tout le mal.

Tous les ministres sont arrivés à Londres pour tenir conseil.

Le ministre de la guerre a télégraphié à Woolwich de préparer trente jours de rations *pour 8000 hommes.*

Petites nouvelles politiques

Une dépêche de Massouah rapporte que le roi Jean d'Abyssini avec une forte armée s'est *uni aux troupes anglaises et italiennes pour* combattre l'armée du Mahdi.

— On assure que le traité anglo-italien pour l'occupation des ports de la mer Rouge contient une clause relative à la création d'un empire du Soudan dont le gouvernement serait confié à Gordon pacha.

— Le *New-York-Herald* publie un télégramme de Paris d'après lequel *vingt-six* dynamiteurs réunis en conseil, dans cette ville, auraient résolu de venger sur le meilleur sang anglais l'attentat dont Rossa vient d'être victime.

Ces dynamiteurs auraient déclaré que le gouvernement britannique était responsable de l'attentat.

— La popularité de M. Jules Ferry, dans les Vosges, décline aussi rapidement que dans le Parlement républicain. Il paraît que des placards ont été apposés sur les murs de Saint-Dié, invitant les habitants à refuser leurs suffrages au président du conseil. M. Jules Ferry n'a plus de chance d'être élu dans son département, c'est « une trouée des Vosges » qui doit diablement préoccuper l'auteur responsable des aventures de l'Extrême-Orient.

— Le gouvernement de la République Argentine a décrété le cours forcé pour les billets de banque de Cordova. Il paraît qu'en Amérique comme en Europe la persécution contre l'Eglise n'enrichit pas les Etats.

Le président de la République est allé à Cordova. Le vice-président est chargé par intérim des fonctions de la présidence.

CANTON DE FRIBOURG

Conférence sur Etienne Eggis

DONNÉE A LAUSANNE

M. Ph. Godet, le spirituel et aimable poète neuchâtelois, a donné lundi à Lausanne, une conférence sur notre poète fribourgeois, Etienne Eggis.

Eggis est peu connu dans sa patrie qu'il quitta de bonne heure pour aller chercher à Paris une gloire littéraire qu'il ne trouva pas. C'était un poète romantique dans toute la force du terme : chevelu, pâle, fantasque, original d'allures aussi bien que de talent. Eggis fit de la musique, des vers, des frasques, des dettes, et, avec le meilleur cœur du monde, le désespoir de ses parents.

C'est à Fribourg, en 1830, que naquit le poète. Il fit ses études chez les Jésuites, puis se mit à courir l'Allemagne poussé par sa muse, à laquelle il croyait avec la plus naïve des fatuités.

Je n'avais pour tout bien qu'une pipe allemande,
Les deux Faust du grand Goethe, un pantalon d'été
Deux pistolets rayés, non sujets à l'amende
Une harpe légère, et puis la liberté.

Eggis revint à Fribourg ; mais Paris l'attirait invinciblement.

Il partit à pied un beau jour sans avertir personne, et arriva dans la grande ville, le cœur gonflé d'espoir. Il y avait des parents, dont son cousin, M. de Sénancour, le fils de l'illustre auteur d'*Obermann ;* Jules Janin, Arsène Houssaye, Maxime du Camp louèrent ses vers imprévus et harmonieux, sa poésie un peu échevelée, mais toujours vécue. Mais Eggis ne voulut aucune de ces *protections*, et, il le dit souvent dans ses vers, son ambition, après la gloire était la liberté absolue, il voulait que la fantaisie restât inviolable.

En causant avec la lune, son premier ouvrage, et surtout les *Voyages au pays du cœur*, renferment des pages éblouissantes de verve, d'une facture irréprochable. Ils révèlent un poète-musicien dont les élans d'enthousiasme, de mépris et de désespoir ont parfois une vigueur singulière. Ainsi cette promenade du pauvre hère au milieu de la foule grouillante du grand boulevard, stigmatisant :

Les comtes, les barons, les marquis d'aventure
Qui de leur blason faux salissent la roture.

Parfois Eggis s'élève à des hauteurs qui rappellent Musset. Il y a des chants de désespoir, des cris de doute, des retours de confiance et de foi que ne désavouerait pas l'auteur de l'*Espoir en Dieu.*

Eggis revint à Fribourg, mais ne sut pas y rester et reprit le chemin de l'Allemagne. Là il vécut à Berlin de sa collaboration aux journaux, mais bientôt il mourut brisé par le malheur et la maladie.

M. Godet a dit à ses lecteurs qu'il se proposait de rééditer une partie de l'œuvre d'Eggis. La Suisse romande, grâce à lui, a retrouvé un poète méconnu, mais dont les vers qu'il a cités montrent l'originalité puissante.

Nos lecteurs nous sauront gré de citer ici un des jolis morceaux d'Etienne Eggis qui fait partie du volume : *En causant avec la lune.* C'est le chant de l'*Aigle.*

Les mondes font silence !
Libre comme l'éclair
Et vierge comme l'air,
Mon hymne à Dieu s'élance !

J'entends l'homme, là-bas,
Blasphémer dans la boue,
Parce que Dieu secoue
L'épreuve sur ses pas.

C'est toujours le blasphème
Que sa bouche répand,
Quand Dieu sur lui suspend
Sa justice suprême.

Laissons l'homme nier
Le Dieu grand, le Dieu juste,
Qui prend soin de l'arbuste
Comme du bananier.

Que notre chant redise,
Montant comme le feu,
Avec la mer, la brise :
Gloire à Dieu ! Gloire à Dieu !.....

LE RECOURS
publicardo-radical

Les promoteurs de la pétition dite des syndics ont donc résolu d'adresser un recours aux autorités fédérales. Cela montre encore une fois combien ils mentaient audacieusement lorsqu'ils affirmaient que la pétition n'avait pas un but politique. Est-ce que, s'il s'agissait d'une simple réforme administrative, on y mettrait un si grand acharnement ?

Les journaux des deux oppositions paraissent attendre monts et merveilles de ce mirobolant recours. Encore un de ces châteaux de cartes qui sera durement renversé par la rude main du peuple fribourgeois. Vous n'aboutirez qu'à vous rendre un peu plus impopulaires. Nous convenons pourtant que ce sera difficile, car vous l'êtes déjà tant ! Voyez-vous d'ici la réception qu'on vous fera le jour où vous vous présenterez comme des *baillis fédéraux* dans un canton sujet !

Chronique de la Bourse

Paris, le 5 février 1885.

Le début de la Bourse d'aujourd'hui a été un peu plus hésitant qu'hier. On a fait courir des bruits très fâcheux sur les affaires d'Egypte. Il paraîtrait que les rebelles se seraient emparés de Khartoum et de Gordon par-dessus le marché.

Nous ne croyons pas que l'on doive accorder grande créance à ces nouvelles, mais, chroniqueurs avant tout, notre rôle est de tout entendre et notre devoir de tout rapporter.

---

fourcher la bête et reprendre la direction du Caire.

Il partait sans visiter les Pyramides.

Je n'essaierai pas de vous dire les réflexions, les amertumes, les mélancolies qui l'assaillirent tout le long du chemin. Ce fut un flux incessant et douloureux. Il s'accusait. Son étourderie seule l'avait empêché d'apprendre de ses hôteliers le véritable état civil de la personne photographiée.

— Mariée ! Mariée ! Mariée ! ne cessait-il de de répéter automatiquement.

Il sema de ce mot-là quatre lieues de désert au trot de sa bourrique.

Rentré à l'hôtel de Paris, il fit sa malle. Il ne voulait point attendre le retour des deux époux. Il eût craint de les revoir de trop près, de les rencontrer même de loin. Il se devait de les fuir et à jamais. Il se sentait une réelle blessure *au cœur et la gaieté* de son tempérament en souffrait déjà. S'il avait apporté, dans la poursuite de celle qu'il croyait pouvoir devenir sa femme, sa bonne humeur inaltérable et spirituelle, il ne l'aimait pas moins sérieusement de toute l'ardeur de sa jeunesse loyale et généreuse.

Quelques heures après, Camille quittait l'hôtel de Paris, un navire à vapeur chauffait précisément pour Marseille. Il y prit passage, songeur, triste, fatigué. Toute son odyssée le lassait à la fois maintenant qu'il n'avait plus pour le soutenir, l'espérance du bonheur rêvé et poursuivi. Ainsi brisé et désanchanté, il voguait vers la France se rattachant à une seule joie — *celle de retrouver et d'embrasser* Daniel de Pragat, son ami.

CHAPITRE XIII

DE PLUS FORT EN PLUS FORT

M. Daniel de Pragat, attaché au parquet de Paris, venait de déjeuner très confortablement et, rentré dans son modeste logement, rue de Rivoli, 45, s'offrait un cigare de bonne provenance. Il fredonnait, il jubilait. Une lettre ouverte sur son bureau et dont il bissait la lecture lui avait sans doute apporté quelque heureuse nouvelle sur son pli. La lettre relue, il reprit ses fredons sur un ton plus élevé et huma la fumée de son cigare avec une complète satisfaction. Pour savourer plus à l'aise la joie qui l'envahissait du cœur à la tête, il s'étala dans un fauteuil et se croisa les jambes. Le genoux à la hauteur de l'œil, il abandonnait à sa pensée les rênes sur le cou. Sa pensée eut bientôt fait du chemin et l'enveloppe seule de Daniel de Pragat demeurait immobile au fond de son fauteuil comme une coquille échouée dans un creux de sable. La pensée rentrait subitement dans son enveloppe au bruit que fit la porte ouverte brusquement.

Quelqu'un franchissait le seuil sans autre avis ni autre politesse et Daniel bondissait hors de la bergère comme s'il en eût été lancé par un énergique ressort.

— Camille ! criait-il en même temps.

Et Daniel se précipita au cou de son ami, qu'il eut quelque peine à reconnaître avec sa grande moustache, ses cheveux ras, ses sourcils absents, son visage un peu amaigri et son teint rissolé.

(A suivre.)

Les Italiens sont décidément partis en guerre et leur drapeau flotte sur une terre étrangère. Nous leur souhaitons bien volontiers de revenir victorieux, ce qui leur sera d'autant plus facile, qu'ils n'ont pas d'ennemi devant eux. A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

Il est fortement question d'une prochaine émission de bons du **Trésor** pour le mois d'avril. Décidément M. Tirard est un malin, et il s'entend à merveille avec les propriétaires, car, remarquez qu'il choisit pour ses émissions, les mois où ces messieurs touchent leurs termes.

Le **3** 0/0 qui débutait à 80,67 est rapidement porté à 80,72, puis 80,75, pour terminer à 80,90 ce qui représente une avance de 0 fr. 20 pour la journée.

L'Amortissable gagne 0 fr. 22 1/2 à 82,75.

Le **4** 1/2 a ouvert à 109,40 et a terminé à 109,50.

Sur **l'Italien**, le cours de 98 a pu être conservé en clôture, on avait débuté 97,85, et on a terminé au plus haut.

L'Unifiée n'a pas trop souffert des mauvaises nouvelles sur l'Egypte, répandues au commencement de la Bourse, la clôture a été très ferme à 345, le cours le plus bas a été de 341,25. C'est dire combien ces nouvelles ont été prises au sérieux.

L'Espagnol monte toujours, il gagne 0,25,

quelle belle chose que la foi, il en faut une bien robuste pour en acheter.

La recette du **Suez** a été de 200.000 fr., aussi son cours est-il un peu plus élevé à 1860.

Le **Panama** est toujours sans marché à 480.

BANQUE GÉNÉRALE.
14, rue du Helder, Paris.

Achats et ventes de titres cotés ou non cotés au comptant et à terme, encaissement de coupons, souscription aux emprunts, conversion des titres, versements sur titres, remboursements de titres sortis aux tirages. Renseignements financiers et commerciaux.

FAITS DIVERS

—

Le *Temps* annonce que trois garde-côtes torpilleurs attachés à l'escadre d'évolutions sont rentrés à Toulon pour se reposer et faire reposer leurs équipages. Il paraît que ces *bateaux fatiguaient tellement à la mer et au* mouillage par mauvais temps qu'il était inhumain d'exposer leurs équipages à des épreuves aussi pénibles.

Le *Temps* ajoute que ces engins de guerre rendront de grands services sur le littoral, à *condition qu'ils soient constamment à proximité* des arsenaux et des ateliers de réparation, mais on s'est trop pressé quand on a proclamé leur efficacité comme navires de mer. Le torpilleur destiné à la grande navigation est à trouver, et l'on peut affirmer que ce n'est aucun des types expérimentés jusqu'à ce jour.

—

A Montivilliers (Seine-Inférieure), un conscrit mal favorisé demande à bénéficier de la loi sur les soutiens de famille. Pourquoi? Parce qu'il est l'aîné de *dix-neuf enfants* tous vivants.

Inappréciable pour **chaque famille**

La méthode de découper les vêtements d'après des calculs géométriques qui a été la SEULE diplomée à l'Exposition de Londres est enseignée à Fribourg par

Mlle R. SEEBERGER, Directrice,
(O 189) *Hôtel de la Grappe.*

M. SOUSSENS, *Rédacteur.*

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jou à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

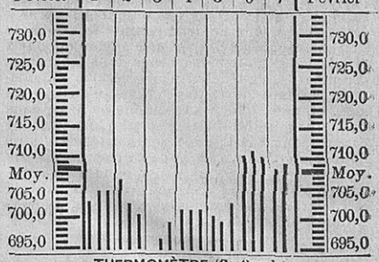

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Février	1er	2	3	4	5	6	7	Février
7 h. matin	1	-1	1	0	-1	-1	-3	7 h. matin
1 h. soir	3	5	2	3	-1	3	3	1 h. soir
7 h. soir	2	2	1	1	2	0		7 h. soir
Minimum	1	-1	1	0	-1	-1		*Minimum*
Maximum	3	5	2	3	2	3		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité
ORELL, FUSSLI & Cie, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

De nombreuses attestations de médecins et personnes privées prouvent que :

CORS AU PIED

durillons, cals, verrues
se détachent sûrement, sans douleurs et sans corrosion
en les frottant au moyen d'un pinceau avec de l'

Acetine

du pharmacien **W. Wankmiller.**

A recevoir la boîte à 1 franc 50.

Dépôt : **L. Porcelet,** pharmacien, *à Estavayer;* **Gust. Comte,** pharmacien, *à Romont* et **Alb. Rieter,** pharmacien, *à Bulle.*
(O 193) (M à 191 M)

Aux maisons de commerce

Un jeune Allemand de 20 ans, employé pendant 4 ans dans des maisons de bijouterie, sachant le français et la comptabilité et possédant une jolie écriture, cherche une place de commis dans un commerce quelconque. — Prétentions modestes. Il serait aussi disposé à servir 1 ou 2 mois comme volontaire. S'adresser à MM. *Orell, Fussli et Cie, à Lausanne, sous chiffre O. 5121 L.*
(O 192)

ÉCHANGE

Une famille honorable de Bâle-Campagne cherche à placer sa fille de 14 ans dans une bonne famille catholique de la Suisse française pour apprendre la langue française; en échange on prendrait une fille du même âge environ, qui pourrait apprendre la langue allemande. Bon traitement sera exigé et donné. (O 188)

Adresser les offres sous chiffre *H 315 Q* à MM. *Haasenstein et Vogler, à Bâle.*

Sûr & prompt est l'effet des
Bonbons du plantain lancéolé
connu partout comme très précieux et produit du **salubre plantain lancéolé,** par
Victor SCHMIDT & fils, Vienne
pour toux, enroucment, accumulation de mucosité, catharres, etc.

Dépôt général pour la Suisse,
chez: (O 531/540)
A. HUBER, à Bâle.
A. PITTET, pharmacien, à Fribourg.
F. GOLLIEZ, pharmacien, à Morat.

ÉTUDE DE NOTAIRE

Le soussigné informe l'honorable public et particulièrement sa clientèle qu'il a transféré son bureau de notaire à son domicile **N° 148, Rue des Musées** (ancienne ruelle des Charpentiers. (H 143 F) (O 173)
Louis BOURQUI, notaire.

Exanthèmes de la figure,

boutons, crinaus, taches hepatiques et de **rousseur, éphelides, nez rouge,** etc., sont guéris par correspondance d'une manière prompte et radicale par: R. FASTENRATH, médecin à Herisau (Appenzell). (O 297)

Bois de chauffage sec

On offre à vendre une certaine quantité de moules de foyard et chêne rendus en ville au prix suivants:
Le foyard à raison de 40 fr. le moule métrique
Le chêne » 28 fr. » »
Pour les commandes, s'adresser à M. **Lottas,** *Charcutier,* rue de Lausanne, à Fribourg. (OFr 182/O 170)

Emprunts à lots
de la
VILLE DE FRIBOURG

Tirage des séries le 16 février 1885
„ des numéros le 15 mars „

PRIMES

4 lots	de fr.	5000,	soit fr.	20,000
21 »	de »	50,	» »	1,050
40 »	de »	40,	» »	1,600
1060 »	de »	13,	» »	13,780
1125 lots				fr. 36,430

Pour se procurer de ces obligations, s'adresser à MM. **Week & Aeby,** banquiers, à **Fribourg.** (O 190/141)
Prix : 12 fr. par obligation.

En vente à l'*Imprimerie catholique :*
Le Catholique
Ou la Règle des croyances et de la vie chrétienne. In-8 **5 fr.**
Par l'abbé PIÈTRE
Avec approbation de Mgr l'évêque de Verdun.

Essai sur la Prière
Considérée comme la clef du Paradis
Par l'abbé Sauveterre
Un vol. in-18. Prix : **3** fr.

LE DIRECTORIUM
SEU ORDO RECITANDI DIVINI OFFICII
pour l'année 1885 est en vente
à l'Imprimerie catholique.
PRIX : 80 cent.

LA VIE
EST
UN VOYAGE
par l'abbé Terrier
In-18. Franco, **1 fr.**

Le Paradis
DE
L'AME CHRÉTIENNE
Méditations et prières traduites du latin d'Horstius, par l'abbé LAURENT.
In-12. **1** *fr.* **50**. *Demi-reliure, 2 fr. 50.*
Ouvrage approuvé par S. E. le cardinal Caverot et par plusieurs évêques.

GRANDS VINS DE LA GIRONDE
Maison fondée en 1827
OSCAR PRÉLAT
Propriétaire du Grand Domaine de Blanchon
A BORDEAUX

La maison vend les vins de sa propriété spécialement depuis **150** fr. la barrique de 228 litres rendue *franco* à la gare frontière française. (O 491)
La maison accepterait des représentants sérieux dans toutes les parties de la Suisse.

NOUVEAU SYSTÈME
DE BUANDERIE

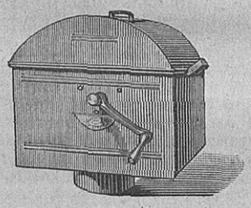

La machine à lessive **Pearson** surpasse tout ce qui *s'est fait en buanderies jusqu'à présent. Les essais qu'en* on fait plusieurs dames en Suisse ont eu un si brillant résultat, que cet appareil va devenir sous peu indispensable dans chaque maison, par le fait qu'il est facile à manipuler.

L'appareil se place sur le foyer ou sur un petit fourneau spécial. Il se fait en 3 grandeurs :

Le plus petit numéro sert à de petits ménages, le moyen à de plus grandes maisons et le grand est employé par les hôtels et les grands établissements.

L'appareil le plus petit permet de laver à fond en 10 minutes, ou bien 8 chemises d'hommes ou 4 paires de grands rideaux ou 35 paires de bas ou bien 6 draps, etc., etc.

Les étoffes se conservent beaucoup plus *longtemps, lavées avec cette machine* que nettoyées à la main.

Le prix relativement bas en permet l'acquisition à chaque famille, et comme l'économie sur les méthodes employées jusqu'à maintenant, est si considérable, les frais d'installation seront couverts en peu de temps. (O 6797 B) (O 616)

Seul représentant pour la Suisse:
Edouard WIRZ,
à Bâle, Elisabethenstrasse, 36.
Dépôt pour Fribourg:
Chez MM. RAUCH et Cie.

A VENDRE

La maison N° 289, à l'avenue de la Gare, à Fribourg.

Cette maison, entourée de jardins, avec pré attenant et dépendances, possède une installation d'eau et une fontaine particulière intarissable. Son rez-de-chaussée peut être aménagé comme restaurant-brasserie et jardin d'été. Entrée en possession immédiate. Conditions de paiement favorables. S'adresser à M. **Alex. GENDRE,** *Agent d'affaires, à Fribourg.* (O 177)

A VENDRE
en face de la préfecture à Fribourg

La couverture en édredon, **seul dépôt** dans le canton, ainsi qu'un grand choix de lits complets, literie et divers, canapés en tous genres; commodes, fauteuils et chaises lavabos, tables rondes et tables de nuit. Le tout au 10 p. % de rabais.
(OFr. 193) (O 191/142) **Jean VIENNE.**

Mises Publiques

Jeudi, 19 février, à 10 heures dans les caves des Faverges, rière Saint-Saphorin, au district de Lavaux, on exposera en vente, par mises publiques, 61,200 litres vin blanc, 2300 litres vin rouge. *La dégustation des vins aura lieu dès les 9 heures.* Le même jour à 1 heure, dans les caves d'Ogoz, près des Faverges, 56,500 litres vin blanc, 1280 litres vin rouge. Chaque miseur devra fournir une caution solidaire. (O 183/135)

L'Administration des vignes et domaines.